



Paris, le 20 octobre 2015,

Déclaration Liminaire INCO du 20 octobre 2015

Madame la Secrétaire Générale,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de présider cette 2eme réunion de l'Instance de Concertation des personnels Ouvriers de l'Etat. Nous avons tout juste entraperçu Mme Médard, qui s'était engagée à considérer les Ouvriers d'Etat comme des personnels tenant des fonctions importantes à la DGAC. Nous espérons que cela sera aussi votre cas, et votre présence montre l'intérêt que vous comptez porter à ces personnels et à l'évolution de leurs conditions de travail.

Nous nous félicitons également que, suite aux nouvelles règles sur le dialogue social, la DGAC ait voulu conserver un espace de dialogue spécifique pour les personnels Ouvriers. Nous espérons que cette instance de concertation se réunira régulièrement et qu'elle sera présidée par Madame la Sous-Directrice. Pour nous, cette instance doit pouvoir avoir un rôle décisionnaire sur un certain nombre de sujets qui n'engendrent pas d'arrêtés et qui, dans ce cas, seront présentés en CT DGAC. Deux sujets (et seulement deux) ont abouti cette année : l'évolution des fiches professionnelles de la famille technicien avionique (refonte du HCB) et création d'un HCC dans la famille Hygiène et Sécurité.

Faisons un point sur les sujets qu'il nous paraît nécessaire d'étudier :

- Recrutements

FO a eu depuis le début de l'année plusieurs entrevues à ce sujet (Fonction Publique, Cabinet du Ministère des Transports et DGAC). Dans l'attente de décisions, certains recrutements pourraient être annuellement accordés suite à des demandes des Directions et accord du Premier Ministre. Si cette décision est une amélioration par rapport à l'arrêt total de recrutements, les modalités de mises en oeuvre ne permettent pas de gérer correctement les besoins. Il a fallu d'abord embaucher des contractuels (sur des fonctions sur lesquelles il est difficile de trouver des candidats) pour ensuite transformer ces embauches au statut d'Ouvrier. Il est nécessaire de s'adapter sur ce point, en identifiant les besoins de l'année suivante, et permettre d'organiser des essais de recrutement par anticipation pour pouvoir embaucher rapidement quand les autorisations sont données. Le mieux serait que la Fonction Publique accorde un certain nombre de recrutements sur des familles prioritaires sans cibler lesquelles.

Pour 2015 ou 2016, des demandes d'embauches ont à nouveau été faites par la DGAC sur les fonctions où les services sont à la limite de pouvoir rendre le service : à l'ENAC dans les professions aéronautiques, à la DSNA sur les fonctions énergie, au STAC sur la famille spécialiste laboratoire, et dans plusieurs services en hygiène et sécurité et en logistique. Élément nouveau pour 2015 : des demandes ont été faites sur les fonctions Informatique. Si la Fonction Publique reconnaît qu'il peut y avoir une particularité à la DGAC elle ne comprend toujours pas qu'on ne fasse pas appel à des fonctionnaires (corps techniques : TSEEAC ou IESSA). De nombreux sites n'ont plus ou peu d'informaticiens. Le SSIM et d'autres services ont commencé à recruter des contractuels 84-16, la DSNA, faute de ressources, envisage d'externaliser certaines missions dans des services, et des bruits circulent sur une



externalisation nationale des tâches d'Administrateur d'Informatique de Gestion : nous ne pouvons pas accepter qu'une activité impliquant de plus en plus de sécurité (des notes portant la mention « messagerie opérationnelle ») et de sûreté, et participant fortement à des processus métiers au sein de toutes les Directions, ne soit pas tenue par des personnels à statut. L'arrêt de ces recrutements a entraîné l'administration à refuser un certain nombre de mutations lors de la dernière CICAVE-O de printemps. La situation a encore franchi une nouvelle étape cet automne, où les AVE ne sont même plus ouverts, quand le service donneur sait que des Ouvriers d'Etat pourraient postuler. Nous vous demandons de maintenir une forte pression sur le Ministère et sur la Fonction Publique en ce qui concerne des recrutements d'Ouvriers pour l'informatique. Il semblerait que sur ce point la Fonction Publique reconnaisse enfin une particularité à la DGAC, mais a encore comme réponse : « les corps techniques ».

La Fonction Publique, en associant les Directions concernées, réfléchit à la possibilité de créer un nouveau statut qui remplacerait les Ouvriers de l'Etat. Il nous semble indispensable d'avoir sur ce sujet des réflexions communes, pour que les besoins de la DGAC soient pris en compte. Des Directions ont réaffirmé leur volonté de continuer à donner des missions aux Ouvriers, ou au corps qui demain peut-être sera appelé à les remplacer. Un autre point se pose si un nouveau corps venait à remplacer les Ouvriers : qu'advient-il des Ouvriers en activité ? Nous n'accepterons pas qu'ils ne puissent pas finir leurs carrières en tant qu'Ouvriers et avec un déroulement de carrière égal à l'actuel. Nous comptons également sur vous pour transmettre ce message à la Fonction Publique

- Gestion des Ouvriers

Lors du dernier protocole, l'administration a voulu centraliser la gestion des personnels Ouvriers, afin de diminuer les ETP nécessaires à cette activité. Nous n'avons pas été opposés à cette évolution, mais nous ne pouvons que regretter que la mise en œuvre n'ait pas été plus préparée (à plusieurs occasions nous l'avons demandé).

Le projet initial de l'administration était d'avoir un Etablissement unique avec une seule commission d'avancement et un centre de gestion unique. Nous avons été clairement opposés à la CAO unique. Pour nous, l'acte de décision (la CAO) et l'acte de gestion sont deux actes différents et nous tenons à ce que les Directions s'impliquent dans la gestion de leurs personnels Ouvriers.

Il est rapidement nécessaire que la gestion des Ouvriers des Parcs et Ateliers soit reprise par le centre de gestion, et que ces personnels aient enfin un interlocuteur pour résoudre leurs problèmes. Comment peut-on dire aux OPA qu'ils sont des personnels de la DGAC, alors qu'ils ne sont pas gérés comme les autres personnels par l'administration centrale, mais par un service de la DGAC ? En nommant un OPA titulaire à l'INCO, FO montre sa volonté de voir les problèmes des OPA rapidement pris en compte.

- Textes avancement

Reste encore à rédiger et à publier un texte officiel sur l'avancement, demandé depuis plus de trois ans par la Cour des Comptes. Une fois encore, nous tenons à rappeler que les textes en vigueur ne correspondent plus sur certains points à ce qui est appliqué. Si les travaux ont commencé, il est regrettable que faute de moyens nous ne puissions pas avancer plus vite.

- Pôles de compétence

Un coordinateur du fonctionnement des pôles de compétence avait été nommé en 2011. Il nous a présenté le 25 février 2014 un rapport avec un certain nombre de recommandations. Nous espérons que ce rapport n'est pas simplement classé. Il nous semble indispensable qu'une véritable coordination soit mise en place et que pour une même question, une réponse identique soit appliquée et ce, quel que soit le pôle. Ce point fait partie du protocole et pourtant, à ce jour, rien n'est envisagé.

Nous tenons à vous rappeler que lors de la création des pôles de compétences un accord a été passé entre l'administration et les OS : « les OS donnaient leurs accords à la création des pôles de compétences et l'administration s'engageait en gardant en interne l'organisation des essais professionnels ». Nous avons cru comprendre que l'externalisation des essais pour la famille informatique a été étudiée. Si vous voulez que les OS tiennent leurs engagements, l'administration doit également tenir les siens. Nous n'accepterons pas que les essais soient externalisés. Les volontés existent, l'ENAC s'est positionnée pour la formation aux essais d'informaticiens.



- Travaux incommodes

Ce sujet, depuis plusieurs années, au gré des responsables, évolue entre une semi-forfaitisation et un relevé mensuel. Suite à la réorganisation des Etablissement ouvriers, l'administration devait réfléchir en interne à une certaine harmonisation. Nous n'avons aucune nouvelle de ces travaux. Pourquoi ne pas prendre exemple sur l'ENAC qui a, sur ce point, une gestion qui répond aux attentes de l'administration et qui permet aux agents de pouvoir réellement en suivre le paiement ? Nous avons saisi vos services (courrier du 5 janvier) sans réponse à ce jour.

- Mesure Protocolaire

Comme vous le savez, 2015 est la dernière année du protocole, alors que les travaux pour mettre en œuvre certaines mesures ne sont toujours pas commencées ou appliquées. Nous pensons en particulier :

- A actualiser la circulaire sur la mobilité pour les postes en recouvrement entre les Ouvriers d'Etat et les corps de fonctionnaires.

- La réflexion sur l'évolution de fonctions pour les Ouvriers d'Etat titulaire d'une autorisation d'exercice.

- Création d'une chartre sur les pôles de compétence

- Réunir le groupe de suivi formation Ouvriers d'Etat. Plus de réunion depuis plusieurs années.

- Deux GT sont également à l'arrêt :

Le GT Protocolaire SIGP ne s'est réuni que 2 fois, en décembre et avril 2014, et n'a permis que de lancer des états des lieux : a-t-on pris peur face aux différents chantiers à mener à la DGAC ? Un des axes de réflexion de ce GT était de recentrer les AIG sur des tâches plus centrales, et d'externaliser les tâches standards d'un AIG, le support utilisateur. Nous exigeons d'être associés à toute réflexion sur ce type d'évolution. La DGAC considère-t-elle cette fonction support comme essentiel à la bonne marche des services ? On peut en douter.

Le GT Logistique ne s'est plus réuni depuis plusieurs mois. Sur ce sujet, si nous ne sommes pas opposés à certaines évolutions (courrier de FO au Secrétaire Général en date du 27 mai 2014), elles doivent également permettre aux personnels concernés d'y trouver un meilleur déroulement de carrière.

L'évolution de cette famille professionnelle est d'autant plus importante que suite à l'arrêt des recrutements dans la famille Entretien bâtiment, les recrutements se font aujourd'hui dans la famille Logistique. A l'origine, cette famille avait été créée pour remplacer les TSEEAC sur les fonctions de Responsable logistique par des Ouvriers. Il est donc nécessaire de revoir cette famille pour que les fiches professionnelles prennent en compte les fonctions tenues par ces nouvelles recrues. Il y a urgence à mener cette réflexion, car dès à présent, il y a une différence entre les fonctions tenues dans les services par certains agents et le contenu des fiches professionnelles, ce qui a des conséquences sur leur déroulement de carrière. Pour nous, ces travaux doivent être menés dans le cadre du GT Logistique en créant un sous-groupe.

Vous le voyez, nos attentes sont grandes. Nous regrettons que depuis quelques années, les évolutions nécessaires aux fonctions et à la réglementation des personnels Ouvriers ne soient plus prises en compte par la DGAC. Cette situation entraîne obligatoirement des réunions de plus en plus tendues entre les OS et les représentants de l'administration centrale. La CICAVE-O de février a bien illustré ce « foutoir ». Pour FO, il n'est plus possible de continuer ainsi. Nous venons pour trouver avec vous des solutions aux problèmes rencontrés dans la gestion des personnels ouvriers, et non pour mener la guérilla à l'administration.

La question est de savoir si la DGAC a la volonté de répondre aux différents sujets que nous avons évoqués, ou si nous continuerons à gérer dans l'urgence les dossiers, à défaut d'élaborer une politique cohérente et pérenne.

Merci de votre attention.

